



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE du 10/12/2024 à 20 heures

Convocation : 3/12/2024

Effectif légal du conseil d'administration : 13

Nombre de membre du conseil d'administration en exercice : 13

Nombre de membre du conseil d'administration présents : 8 (+ 1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune se sont réunis à la mairie de Tuffalun, en session ordinaire sous la présidence de Madame GOHLKE Nathalie.

Participants : Nathalie GOHLKE, Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Cécile GERMAIN, Roselyne PAILLAT, José POLART, Audrey CAUNY, Françoise SILVESTRE de SACY.

Excusé(e)s : Patricia BERNIER (pouvoir à Françoise COURTOIS), Marie-Paule BREMAUD, Dominique GAUTIER CALMEL, Fabien NEAU, Julie VOGELS.

Absent(e)s :

Invité(e)s : Néant

Secrétaire de séance : José POLART.

Objet : Tarifs Résidence Autonomie 2025 – Prestations au 1^{er} janvier 2025

Après analyse des éléments budgétaires 2024 et afin de maintenir une redevance globale stable compte tenu des fortes augmentations appliquées au 1^{er} janvier 2024, Mme la Présidente propose de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs du socle des prestations obligatoires et des autres prestations d'hébergement de la résidence autonomie « Les Camélias » comme indiqué ci-dessous :

➤ **Prestations minimales obligatoirement proposées :**

Il s'agit de la restauration 6 jours/7 (hors jours fériés) et la collation du soir, ainsi que la téléassistance 24h/24.

- Tarifs des prestations pour 1 personne	333.17 €
- Tarifs des prestations pour 2 personnes (couple dans le même logement)	644.45 €
- Intervention astreinte – Déplacement	11€ la ½ heure

➤ **Prestations facultatives :**

• Repas servi à des personnes extérieures (réservation 15 jours à l'avance) – par personne	15.00 €
• Repas « festif » servi à des personnes extérieures (réservation 15 jours à l'avance) – par personne	20.00 €
• Blanchisserie - utilisation :	
Lave-linge :	4.00 €
Sèche-linge (les 10 mn) :	1.00 €
• Badge d'accès supplémentaire – l'unité	10.00 €

➤ **Déductions des repas pour absences :**

• **Hospitalisation :**

Prévue – dès le 1^{er} jour, sous réserve d'avoir prévenu la résidence à l'avance. 11.00 €

Urgence – à compter du lendemain du jour de l'hospitalisation. 11.00 €

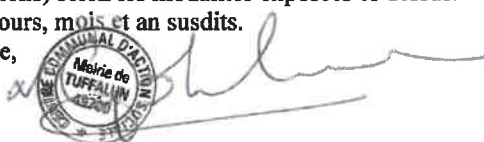
• **Vacances ou absences :**

- dès le 1^{er} jour, sous réserve d'avoir prévenu la résidence 15 jours à l'avance. 11.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs 2025 de la résidence autonomie (prestations) selon les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
La Présidente,
Nathalie GOHLKE



Conformément à l'article L121 du Code des Communes, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché au siège social, le 17/12/2024